



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des
services
départementaux
de l'éducation
nationale de
l'Hérault

AENESR,
Adjoint au Secrétaire
général,
chargé du département
de l'hérault

ref :
Affaire suivie par
Philippe DESTOUCHES
Téléphone
04 67 91 52 02
Télécopie
04 67 60 74 16
courriel
philippe.destouches
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le 7 Mars 2012
Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale,
D.S.D.E.N de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement du département de l'Hérault

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
du département de l'Hérault

TRES SIGNALE – URGENT

Objet : Formation à destination des personnels sous contrats aidés du département de l'Hérault

L'UT 34 de la DIRRECTE propose en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault et la DAFPEN, un parcours d'accompagnement à destination des personnels sous contrats aidés mis en œuvre par l'AFPA transitions.

Modalités:

Ce parcours, constitué de quatre demi-journées comprend quatre modules obligatoires destinés à faciliter la formation d'un projet professionnel à partir des compétences identifiées.

Modalités d'inscription au dispositif de formation :

Vous trouverez ci-joint l'imprimé de demande d'inscription individuelle hors délais qui permettra à la personne en contrat CUI de s'inscrire au dispositif d'accompagnement au projet professionnel pour les CUI de l'Education nationale – Programmation 2012 –

Le document ci-joint est à transmettre **d'urgence** à la DAFPEN par fax au : 04.67.91.49.53.

Je vous remercie d'informer au plus vite les personnels placés sous votre autorité qui seraient concernés par cette offre de formation, ainsi que leur tuteur.

Je vous demande également de bien vouloir faciliter l'inscription des personnels qui se montrent intéressés.

L'A.E.N.E.S.R
Adjoint au secrétaire général d'académie

Philippe DESTOUCHES

Nota : Ce message est , compte tenu de l'urgence, diffusé à tous les établissements qu'ils bénéficient ou non de personnels en contrats aidés.